

À l'attention des membres du conseil maritime de façade NAMO
pour sa séance du 9 juillet 2025

Avancement du plan d'action du document stratégique de façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DSF NAMO – cycle 1)

Le document stratégique de façade comporte 4 parties :

- les parties 1 et 2 relatives à l'état des lieux et aux objectifs stratégiques, intégrant la carte des vocations et définissant une vision pour la façade¹, constituant le volet stratégique du DSF ;
- la partie 3 sur le dispositif de suivi et la partie 4 relative au plan d'action, constituant le volet opérationnel du DSF.

Le plan d'action du DSF NAMO a été adopté le 6 mai 2022. Il est téléchargeable sur <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-plan-d-action-du-document-strategique-a1321.html>.

1. Contenu du plan d'action du DSF NAMO

Le plan d'action comporte :

- **un Tome 1** : Document de présentation « intégrateur » présentant une approche par item de la « vision » pour la façade et ses 4 annexes :
Annexe 1 – Revue de l'existant
Annexe 2 – Liste et atlas cartographique des secteurs d'étude des zones de protection forte
Annexe 3 – Glossaire
Annexe 4 – Acronymes
- **un Tome 2** : Recueil des fiches-actions



¹ Dans le cadre de la mise à jour de la Stratégie de façade maritime (cycle 2), l'horizon de la vision des acteurs de la façade a été porté à 2050 (initialement horizon à 2030).

Il constitue un plan ambitieux et opérationnel, concerté et coconstruit avec la société civile, à l'aide d'une mobilisation remarquable des membres de la commission permanente du CMF NAMO, sous l'animation de sa présidence :

- 114 actions nouvelles ou à étendre pour répondre aux objectifs stratégiques du DSF NAMO, dont 47 actions « environnementales » et 67 actions « économiques et sociales ».

Chaque action, avec ses sous-actions, est décrite à l'aide d'une fiche précisant notamment :

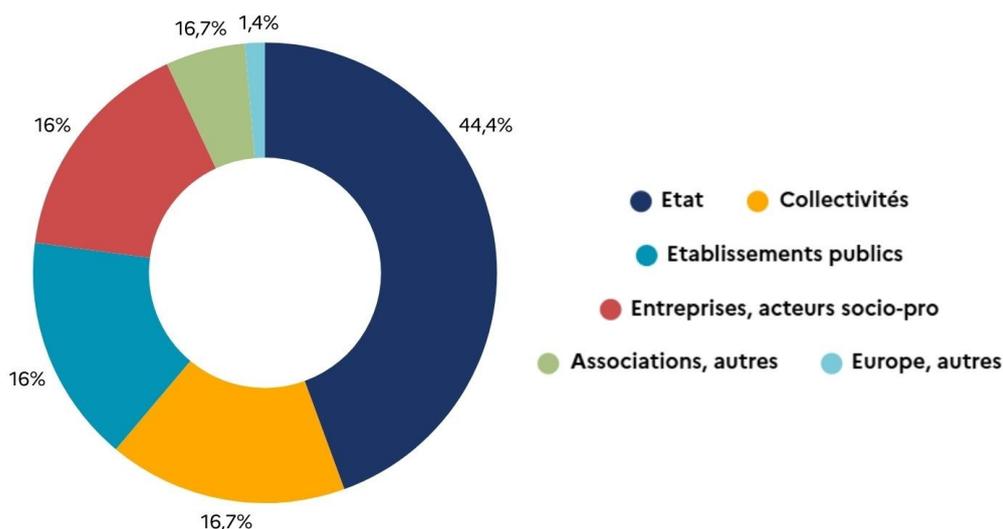
- les pilotes en charge de sa mise en œuvre, ainsi que les partenaires à associer ;
- le calendrier prévisionnel ;
- les financements potentiels.

L'ensemble des « fiches-actions » sont reprises dans le tome 2 du plan d'action.

2. Mise en œuvre du plan d'action du DSF NAMO

Le plan d'action est mis en œuvre de 2022 à 2027 sous la responsabilité de l'État dans le cadre d'un partenariat étroit.

Pilotage partagé du plan d'action du Document stratégique de façade NAMO



Les acteurs de la façade sont associés au suivi de la mise en œuvre de ce plan et à la restitution de bilans intermédiaires d'état d'avancement du plan d'action, via le Conseil maritime de façade et sa commission permanente, ainsi que les assemblées régionales.

Un premier partage de cet avancement a été réalisé en commission permanente du CMF de novembre 2024. Il s'agit de présenter en séance plénière du CMF le 9 juillet prochain un état d'avancement à date et de partager le dispositif de recueil des informations.

a) Coordination de la mise en œuvre du plan d'action

La DIRM NAMO assure le rôle de coordination globale, « chef d'orchestre », pour le compte des préfets coordonnateurs de façade. Elle s'appuie pour ce faire sur un réseau large de partenaires internes État et externes.

Il s'agit d'**impulser puis de pérenniser la mise en œuvre des actions auprès des pilotes/co-pilotes de façon dynamique et participative**. Cette coordination doit permettre de prendre en compte les besoins de réajustements au fil de l'eau, en fonction du contexte.

La répartition des rôles (pilotes/co-pilotes, partenaires) a été faite dans le respect des missions des différents organismes impliqués. Les actions à mettre en œuvre correspondent à des actions déjà impulsées, parfois à étendre, mais également à des actions complètement nouvelles. Elles s'inscrivent dans les cœurs de métiers des parties prenantes.

Comme lors de la phase d'élaboration du plan d'action, l'**équipe projet interne État « DSF » NAMO**, réunissant les correspondants techniques des services d'État et établissements publics, est maintenue pour accompagner la mise en œuvre du plan d'action.

b) Communication

La clé de réussite pour un portage efficace du plan d'action est **une bonne appropriation de celui-ci par les partenaires**. Un certain nombre d'acteurs ont participé étroitement à la construction de ce plan, d'autres en sont plus éloignés. Un effort de communication ciblée et de pédagogie est donc nécessaire.

La DIRM, avec l'appui de la société TiCO, et dans la poursuite d'ateliers ayant associé les acteurs, a construit une stratégie de communication dotée de divers outils d'information et d'appropriation.

Certains de ces outils sont déjà déployés ou en cours tels que :

- la carte interactive (2023) ;
- les vidéos de témoignage des actions s'inscrivant dans la mise en œuvre du plan d'action (2023 et 2025) ;
- la campagne de recensement des initiatives territoriales et le formulaire adossé (automne 2024) ;
- des ateliers de territoires à l'attention d'acteurs locaux (EPCI, etc.).

Une plaquette d'information, annexée à la présente note, a par ailleurs été élaborée au printemps 2025. Elle comporte un QR code renvoyant vers le formulaire de recensement des actions. Cette plaquette existe en format numérique (frise) et imprimable (livret pliable) et pourra appuyer les propos des « portes-parole » du DSF dans différentes instances et réunions pour inciter à contribuer à la mise en œuvre du plan d'action.

D'autres dispositifs sont envisagés (FAQ, newsletter, etc.) afin de faciliter la compréhension et l'appropriation du plan d'action et valoriser les initiatives de territoires.

c) Suivi de la mise en œuvre du plan d'action

La direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère de la Transition écologique a développé un outil national de suivi et de pilotage du plan d'action des DSF qui a été mis à disposition des DIRM. L'équipe projet interne État « DSF » NAMO renseigne cette base de données. Elle sert également au rapportage à la Commission européenne au titre de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin ».

Afin d'assurer le rapportage en mars 2025, un travail conséquent a été mené par les services de l'État au premier trimestre pour renseigner l'état d'avancement des actions environnementales du plan d'action du DSF NAMO. Les actions socio-économiques n'étant pas soumises à rapportage, une échéance à mi-année a été fixée afin de permettre aux différents pilotes de rassembler les informations, permettant ainsi de dresser un bilan intermédiaire pour l'entièreté du plan d'action NAMO.

Ce processus n'étant pas encore achevé, les informations suivantes sont données à titre indicatif, et non exhaustif, de l'avancement du plan d'action :

Parmi les 114 actions, 70 % sont en cours, un peu moins d'un tiers (29 %) n'a pas encore été engagé (ou est non renseigné) et 1 action est achevée.

Ces résultats peuvent également être appréhendés au regard des sous-actions qui les composent (au nombre de 331) : 42 % sont en cours, 10 % sont des sous-actions pérennes ou achevées, tandis que les sous-actions non engagées représentent également 10 % – le reste étant des sous-actions qui n'ont pas encore été renseignées.

À titre d'exemple, la sous-action 4 « Favoriser le rapprochement des ports bretons des axes logistiques européens en soutenant la demande d'intégration du port de Brest et de Roscoff dans le RTE – T » (action DE-OSE-V-2-AF3) est achevée, la Commission européenne ayant approuvé l'inscription du port de Brest-Roscoff dans le réseau central des réseaux transeuropéens de transport en décembre 2021. Par ailleurs, les sous-actions 2 et 4 de l'action D01-MT-OE03-AN1, visant à mettre en place dans la façade un dispositif de partage de position des cétacés pour éviter les collisions, ne sont pas engagées, l'outil étant en phase de test en Méditerranée.

Les services de l'État et établissements publics en façade se mobilisent auprès des parties prenantes pour les accompagner et soutenir en cas de besoin.

Et comme vous faites du DSF, parfois sans le savoir, témoignez de vos actions dans vos territoires littoraux !

Annexe 1 – Plaquette d’information sur le plan d’action du DSF NAMO (version numérique)

LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE FAÇADE NORD ATLANTIQUE - MANCHE OUEST
EN UN COUP D'ŒIL

*Le document qui établit les principales orientations d'usage et de protection de la mer, co-construit avec l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral sous l'égide des préfets coordonnateurs**

1 **ETAT DES LIEUX**
VOLET STRATEGIQUE
Enjeux, objectifs socio-économiques et environnementaux, vision, carte des vocations

2 **OBJECTIFS STRATEGIQUES**

3 **MODALITES D'EVALUATION**
VOLET OPERATIONNEL
Fiches actions, dispositif de suivi

4 **PLAN D'ACTION**

Ministère de l'Atlantique et de la Mer
Préfets de la Région Nord Atlantique
Préfets de la Région Pays de la Loire
* Préfets coordonnateurs de façade maritime

LE PLAN D'ACTION : 114 ACTIONS, 2 EXEMPLES

ENTRETIENIR LE PATRIMOINE MARITIME
La commune de Penmarc'h a lancé le chantier de rénovation du Vieux Phare (bâtiment, lanterne, salles d'exposition) avec l'appui de plusieurs partenaires (Etat, région Bretagne, département du Finistère, fondation du patrimoine, financement participatif citoyen)
Plan d'action, tome 2, p. 140

SENSIBILISER, INFORMER, ÉDUIQUER SUR LA POLLUTION DES OcéANS PAR LES DÉCHETS
La ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est adhérente à la Charte "Plages sans déchets plastiques". Comme 20 autres communes de la façade !
Plan d'action, tome 2, p. 270

Mer territoriale
Zone économique exclusive

POURQUOI LE DSF VOUS INTÉRESSE ?

COLLECTIVITÉS
Pour inspirer ou appuyer l'élaboration de vos documents stratégiques (PLU, SCoT, SRADDET, etc.)

PROFESSIONNELS
Pour guider le développement durable de vos activités en mer et prévenir les conflits d'usage

USAGERS ET ASSOCIATIONS
Pour faire connaître et valoriser les initiatives portées par vos réseaux de pratiquants et d'adhérents

AUTRES ACTEURS DE LA MER ET DU LITTORAL
Pour accompagner et valoriser vos démarches

Pour découvrir le DSF dans son ensemble, pour s'inspirer ou pour approfondir

CLIQUEZ ICI

ou écrivez-nous à : actions.dsf@developpement-durable.gouv.fr

Vous avez une initiative en lien avec le DSF ? Partagez-la en renseignant le formulaire dédié !

SCANNEZ LE QR CODE OU CLIQUEZ ICI

Une liste d'aides est donnée en fin de formulaire, ou accessible directement sur le site internet de la DIRM NAMO

Plaquette - le DSF en un coup d'œil

Plus d'informations sur le site internet de la DIRM à l'adresse suivante :

<https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/le-dsf-vous-accompagne-dans-le-developpement-de-a1640.html>